

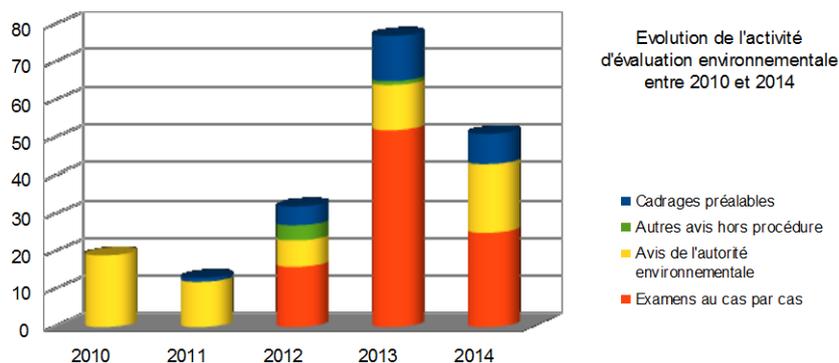
Depuis 2011, l'activité liée à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes est mise en œuvre par la Dél. Elle consiste à instruire les procédures d'examen au cas par cas préalable à une étude d'impact, d'avis de l'autorité environnementale (AE) sur les études d'impact et les évaluations stratégiques environnementales, et de cadrage préalable des projets, plans et programmes pour le compte de l'autorité environnementale locale, représentée en Guadeloupe par le préfet. Ces missions comprennent la préparation et la publication des décisions et des avis pour le compte du préfet, tel que le prévoit la réglementation.

Le bilan de l'année 2014 se singularise par le recul du nombre de dossiers traités au titre du cas par cas et à contrario, par l'augmentation du nombre d'avis rendu au titre de l'évaluation environnementale, singulièrement pour les plans et programmes.

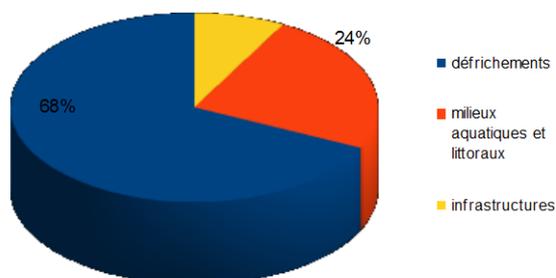
Moins de cas par cas, plus d'avis de l'AE

Le nombre de dossiers enregistrés entre 2013 et 2014 passe de 77 à 51. Cette baisse attendue concerne essentiellement les dossiers de demande d'examen au cas par cas qui ont vu leur nombre diminuer de moitié, du fait de l'entrée en application du décret n°2013-1030 du 14 novembre 2013 relatif aux études d'impact des projets de défrichement. Ce décret instaure en effet un seuil en dessous duquel les défrichements ne sont plus soumis au cas par cas.

Cependant, entre 2010 et 2014, l'activité reste en augmentation, du fait essentiellement de la mise en œuvre des procédures cas par cas en 2012 et du cadrage préalable.



Nombre de décisions de cas par cas par grand type de projets



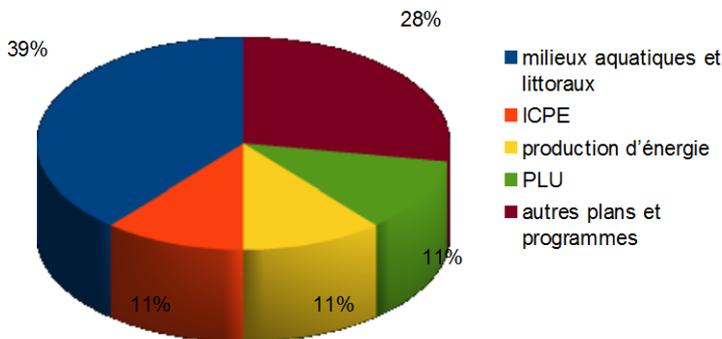
La procédure cas par cas représente l'essentiel des dossiers instruits par leur nombre : 25 demandes enregistrées, soit deux fois moins qu'en 2013. Parmi celles-ci, deux ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral concluant à la nécessité de soumettre le projet à étude d'impact et avis de l'autorité environnementale.

Sur ces 25 dossiers, 68% des demandes portent sur des autorisations de défrichement. 70% de ces défrichements sont inférieurs à 3 hectares, tandis que 6% sont supérieurs à 15 hectares.

Bilan de l'activité de l'autorité environnementale en 2014



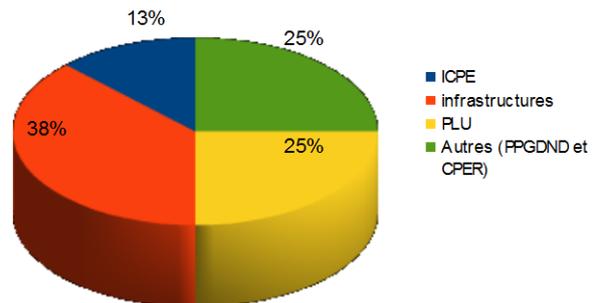
Répartition des avis de l'autorité environnementale par grand type de projets



Avec 18 dossiers instruits en 2014, le nombre d'avis de l'autorité environnementale est le plus élevé enregistré depuis trois ans.

Au-delà de l'augmentation du nombre d'avis rendus au titre de l'évaluation environnementale, ce sont la récurrence et la diversité des dossiers stratégiques soumis à l'avis de l'AE qui marquent l'année 2014. Plus d'un avis de l'AE sur trois a été rendu sur la prise en compte de l'environnement dans des plans et programmes : PGRI¹, SDAGE², FEDER/FEADER³, PLU⁴.

Répartition des cadrages préalables par grand type de projets



A l'instar de la procédure cas par cas, le nombre de dossiers instruits au titre du cadrage préalable est lui aussi en baisse, passant de 12 à 8 en un an. La moitié des cadrages préalables réalisés portent sur les plans et programmes, ce qui conforte une tendance en faveur des évaluations stratégiques environnementales, et qui devrait se poursuivre en 2015.

En effet, depuis 2014, la DEAL multiplie les initiatives visant à aider les communes à se mettre en conformité avec le décret n° 2012-995 du 23 août 2012 réformant l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, en particulier par sa contribution à la mise en place, par la préfecture, d'un guichet unique consacré aux PLU, et par la mise à disposition d'un modèle de cahier des charges relatif à la réalisation de l'évaluation stratégique environnementale des documents d'urbanisme à l'attention des communes.

**Retrouvez toute l'information liée à l'évaluation environnementale
en Guadeloupe sur**

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-environnementale-r34.html>

¹ Plan de Gestion des Risques d'inondation (PGRI) de la Guadeloupe 2016-2021

² Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de la Guadeloupe et Saint-Martin 2016-2021

³ Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 de la Guadeloupe et de Saint-Martin et Programme de Développement Rural FEADER 2014-2020 de la Guadeloupe et de Saint-Martin ;

⁴ Plan Local d'Urbanisme